

# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2097 9 novembre 2006

## SOMMAIRE

ABP S.A., Wiltz	100648	IAI 7, S.à r.l., Luxembourg	100644
Agence Hippique «Le Tiercé» S.A., Mondorf-les-		Insta-Tech Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	100612
Bains	100615	Invermar S.A., Luxembourg	100624
Amaridge S.A., Luxembourg		(La) Joncière Real Estate Partners S.A., Luxem-	
Anderson Invest S.A., Diekirch	100644		100649
Aprix S.A., Luxembourg	100610	Kitty Music, S.à r.l., Dudelange	100649
Biltong S.A., Diekirch		Kolissane Holding S.A., Luxembourg	100656
Bjartur Holding S.A., Luxembourg		L.M.I., Louchet Management & Investments, S.à r.I.,	
Bjartur Holding S.A., Luxembourg	100610	Moutfort	100618
BRE/Toggle, S.à r.l., Luxembourg	100620	Leika-Invest Holding S.A., Diekirch	100650
BRE/Toggle, S.à r.l., Luxembourg		Lux Media S.A., Diekirch	100621
Camargue Development S.A., Luxembourg	100614	M.V.H., Menuiserie Victor Hugo, S.à r.l., Luxem-	
(Les) Cèdres S.A., Luxembourg	100614		100626
(Les) Cèdres S.A., Luxembourg	100623	N & T Transports, S.à r.l., Luxembourg	100647
Centauree S.A., Luxembourg		Nickels S.C.I., Luxembourg	100628
Chippewa S.A.H., Diekirch	100614	Partinvest S.A., Luxembourg	100618
Clairefontaine Invest S.A.H., Diekirch	100615	Pembroke Equipment S.A., Luxembourg	100612
Cogesor S.A., Diekirch	100644	Pro Activity S.A., Diekirch	100616
Erko, S.à r.l., Luxemburg		REInvest German Properties II, S.à r.l., Senninger-	
Euromill Invest S.A., Diekirch	100615	berg	100616
Fanga Holding S.A., Luxembourg	100656	REInvest German Properties II, S.à r.l., Senninger-	
Farad Investment Advisor S.A., Luxembourg	100610	berg	100618
Farad Investment Advisor S.A., Luxembourg	100611	Ribs, S.à r.l., Bertrange	100645
Façolux S.A., Wiltz-Winseler	100613	Ribs, S.à r.l., Bertrange	100646
Façolux S.A., Wiltz-Winseler	100614	Rondo Invest S.A., Diekirch	100649
Finassur S.A., Diekirch	100622	SachsenLux S.A., Luxembourg	100635
FJM, S.à r.l., Luxembourg	100613	Scania Finance Luxembourg S.A., Münsbach	100643
Flyaway S.A., Luxembourg	100623	Semisteel S.A., Luxembourg	100619
Galerie Léa Gredt, S.à r.l., Luxembourg	100645	Serbeloni n° 2, S.à r.l., Luxembourg	100646
Gepasie Holding International S.A., Weiswam-		Société Montaigu S.A., Luxembourg	100655
pach	100613	TJV, S.à r.l., Mamer	100653
Gepasie Holding International S.A., Weiswam-		TJV, S.à r.l., Mamer	100654
pach	100613	VAN-Electronic A.G., Weiswampach	100612
Gift World S.A., Diekirch	100622	Valum Invest S.A., Luxembourg	100647
Hade International S.A.H., Diekirch	100612	Vector Fund, Sicav, Luxembourg	100611
Hanuman Enterprises, S.à r.l., Luxembourg		Victoire Abeille Réassurances S.A., Luxembourg	100622
Hanuman Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	100655	Victoire Abeille Réassurances S.A., Luxembourg	100623
Hydrus Investments, S.à r.l., Luxembourg	100631	WPH Dallion I, S.à r.l., Luxembourg	100650
Hydrus Investments, S.à r.l., Luxembourg	100634	WPH Dallion I, S.à r.l., Luxembourg	100653



## APRIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 58.323.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 13 septembre 2006

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour APRIX S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101377.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

## BJARTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 80.469.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Signature.

(104224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## BJARTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 80.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Signature.

(104225.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 108.254.

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.254, constituée suivant acte reçu le 17 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1031 du 13 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cédric Buisine, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les six cent cinquante mille (650.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



#### Ordre du jour:

- 1. Examen de la modification de l'article quatre des statuts de la société FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A. relatif à l'objet social.
  - 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La Société a pour objet le conseil en matière financière, la mise en relation de parties en vue de la conclusion d'opérations financières, l'ensemble des activités de gestion de fortune telles que précisées par l'article 24 B de la loi de 1993 sur le secteur financier au Luxembourg, ainsi que celles de commissionnaire telles que prévues par l'article 24 A de la même loi.

Elle pourra notamment recommander à des réseaux bancaires et/ou de distribution de produits financiers l'acquisition pour compte de leurs clients de produits financiers de tout genre.

La Société pourra apporter sa collaboration à tout fournisseur de produits ou services financiers pour la création et/ou la structuration de nouveaux produits ou services.

Elle pourra aussi conseiller des clients privés, publics ou institutionnels dans la gestion de leurs avoirs financiers et mobiliers et intervenir directement dans cette gestion en se posant comme mandataire de ses clients auprès des établissements bancaires et autres dépositaires des fonds de ces clients, sans cependant acceptant des dépôts.

Elle pourra recevoir et transmettre, pour le compte d'investisseurs, tout ordre portant sur un ou plusieurs instruments visés à la section B de l'annexe II de la loi de 1993 sur le secteur financier au Luxembourg et exécuter ces ordres pour le compte de tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises et gérer ces participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra procéder à l'intermédiation de valeurs mobilières y compris de parts d'organismes d'investissement collectif en valeurs mobilières; elle exercera ainsi l'activité de distributeur de parts d'OPC, sans pour autant accepter ou faire des paiements.

La Société pourra enfin effectuer toutes les opérations ayant une corrélation directe ou indirecte avec l'objet social». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Buisine, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er septembre 2006.

J. Elvinger.

(105017.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 108.254.

Les statuts coordonnés suivant l'acte nº 43847 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105018.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## VECTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 88.004.

Le rapport annuel révisé au 31 mai 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

(104229.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



#### AMARIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 90.590.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104226.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## INSTA-TECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach. R. C. Luxembourg B 33.794.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104227.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## PEMBROKE EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 71.676.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104228.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## VAN-ELECTRONIC A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 129, route de Stavelot. R. C. Luxembourg B 105.839.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2006, réf. DSO-BU00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 octobre 2006.

Signature.

(105289.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

## HADE INTERNATIONAL S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. H. R. Luxemburg B 93.268.

Heute, am 25. September 2006.

Traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft HADE INTERNATIONAL S.A.H. zu einer Versammlung, nämlich:

- a) Frau Elke Lorenzen, Frisöse, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Ortschaft 56.
- b) Frau Ingrid Luxen, Angestellte, wohnhaft zu B-4770 Amel, Deidenberg 134.
- c) Die Gesellschaft EAST-WEST TRADING COMPANY, G.m.b.H., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Hausnummer 20.

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft HADE INTERNATIONAL S.A.H. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

So beschlossen zu Diekirch am 25. September 2006.

E. Lorenzen / I. Luxen / EAST-WEST TRADING COMPANY, GmbH

- / - / Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2006, réf. DSO-BU00224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104729.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.



#### FACOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz-Winseler, Z.A. Salzbaach.

R. C. Luxembourg B 109.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 septembre 2006, réf. DSO-BU00156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH. WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(104494.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

## GEPASIE HOLDING INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 92.752.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 19. Mai 2006

Es wurde u.a. beschlossen, die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder, des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und des jetzigen Kommissars für die Dauer von 6 Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2012 zu verlängern, und zwar:

- Herr Heinrich Joseph Palm, Kaufmann, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Birkenweg 3, Mitglied des Verwaltungsrates und delegiertes Verwaltungsratsmitglied;
- Frau Martina Bongartz-Palm, Angestellte, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Zur Rotheck 2, Mitglied des Verwaltungsrates:
  - Frau Anna-Maria Pothen, Kauffrau, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Birkenweg 3, Mitglied des Verwaltungsrates;
  - Herr Joseph Faymonville, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Prümer Strasse 8, Kommissar.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 22. September 2006.

Für GEPASIE HOLDING INTERNATIONAL S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104553.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

## GEPASIE HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 92.752.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 septembre 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(103742.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

## FJM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour la gérance

Signature

(104233.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



## CHIPPEWA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 108.158.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding CHIPPEWA S.A.H. à savoir:

- a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société CHIPPEWA S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104393.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

## FAÇOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz-Winseler, Z.A. Salzbaach.

R. C. Luxembourg B 109.371.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société,

en date du 29 mai 2006 à 10.00 heures

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat le mandat du commissaire aux comptes actuel ERNST & YOUNG avec siège à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2006, réf. DSO-BU00173. - Recu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(104467.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

## CAMARGUE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 37.059.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104231.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

#### LES CEDRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.869.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



## **EUROMILL INVEST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. H. R. Luxemburg B 82.980.

Heute, am 25. September 2006,

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft EUROMILL INVEST S.A. zu einer Versammlung, nämlich:

- a) EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Hausnummer 20.
- b) START 56, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, vorbenannt.
  - c) Herrn Paul Müller, vorbenannt.

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft EUROMILL INVEST S.A. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

So beschlossen zu Diekirch, am 25. September 2006.

EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / START 56, S.à r.l. / P. H. Müller

Unterschrift / Unterschrift / -

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103989.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

#### CLAIREFONTAINE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 111.333.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding CLAIREFONTAINE INVEST S.A.H. à savoir:

- a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société CLAIREFON-TAINE INVEST S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104388.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

#### AGENCE HIPPIQUE «LE TIERCE» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément. R. C. Luxembourg B 27.071.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 août 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Guy Wery, administrateur de société, demeurant à Erquelines (Belgique), Président,
- Madame Maryse Abdallah, employée privée, demeurant à Chigny (France),
- Madame Danielle Parmentier, employée privée, demeurant 25, rue Anny Blau, Remich.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Antonio Rojas Espinosa, directeur, demeurant à Montignies-le-Tilleul (Belgique).

Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104483.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



## PRO ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 104.638.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d Administration de la société anonyme PRO ACTIVITY S.A. à savoir:

- a) La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 93.495, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société PRO ACTIVITY S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

LUCKY-INVEST HOLDING S.A. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103984.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

#### **BILTONG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. H. R. Luxemburg B 113.983.

Heute, am 25. September 2006,

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft BILTONG S.A. zu einer Versammlung, nämlich:

- a) EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) START 56, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, vorbenannt.
  - c) Herrn Paul Müller, vorbenannt.

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft BILTONG S.A. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

So beschlossen zu Diekirch.

EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / START 56, S.à r.l. / P. H. Müller

Unterschrift / Unterschrift / -

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature

(103986.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

## REInvest GERMAN PROPERTIES II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 100,000.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 116.591.

In the year two thousand and six, on the fifth of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

REInvest GERMANY, S.à r.l., a privale limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register Section B, under number 115.331, and having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg,

Here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on August 31, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of REInvest GERMAN PROPERTIES II, S.à r.l. with registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 116.591, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 26, 2006, number 1433.



II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to amend the article 2 of the Company's articles of association as follows:

**«Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.»

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

REInvest GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 115.331,

ici représentée par M. Gael Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de REInvest GERMAN PROPERTIES II, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.591, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1433 du 26 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

VIII. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet social supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières dans le Grandduché de Luxembourg ou à l'étranger aussi bien que toutes les opérations touchant aux propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des propriétés immobilières.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en



valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(105019.3/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## REInvest GERMAN PROPERTIES II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 116.591.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44038 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105020.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## L.M.I., LOUCHET MANAGEMENT & INVESTMENTS, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort.

R. C. Luxembourg B 51.974.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## PARTINVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 44.189.

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTINVEST, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 44.189,

constituée sous la forme d'une société anonyme holding et sous la dénomination de BLOOMFIELD HOLDING S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 407 du 7 septembre 1993,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 12 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 321 du 2 mai 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par Maître Frank Baden, notaire prénommé:

- en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1219 du 22 décembre 2001 et
- en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 574 du 12 avril 2002

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilles Normand, directeur agrée de banque, demeurant à L-1641 Luxembourg, 8, rue Nicolas Gredt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Klethi, juriste, demeurant à F-57000 Metz, 11, rue Charles Abel.



L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Durand, directeur financier, demeurant à L-2429 Luxembourg, 2, rue Adam Roberti.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq cents (EUR 38.112,25), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de PROGIMMO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolution suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société PROGIMMO S.A., établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.118.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Normand, A. Klethi, P. Durand, F. Kesseler.

Enregistré à Esch/Al., le 13 septembre 2006, vol. 920, fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 septembre 2006.

F. Kesseler.

(105035.3/219/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## **SEMISTEEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 60.485.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

#### A comparu:

Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Vito Cardinali, employé privé, demeurant à I-20032 Cormano, via Gramsci, 7/9 (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme SEMISTEEL S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 648 du 20 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial numéro 266 du 7 avril 2000.



- La société a actuellement un capital social de trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000,-), représenté par trois mille trois cent cinquante (3.350) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Vito Cardinali, prénommé.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SEMISTEEL S.A. Il assume la fonction de liquidateur.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société SEMISTEFI S A
  - Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SEMISTEEL S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société en présence du notaire instrumentant.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à CH-6830 Chiasso, P.zza Col. Bernasconi, 5, C/O STUDIO FIAM S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juin 2006, vol. 437, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2006. H. Hellinckx.

(105037.3/242/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## BRE/TOGGLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. UK HOLDCO 1, S.à r.l.). Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 115.478.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/EUROPE 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114911,

here represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 10 August 2006, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of UK HOLDCO 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 30 March 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1199 of 20 June 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 115478.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from UK HOLDCO 1,  $S.\grave{a}$  r.l. to BRE/TOGGLE,  $S.\grave{a}$  r.l.

As a consequence, the Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the Company's articles of association so as to read as follows:

«Art. 4. The Company will assume the name of BRE/TOGGLE, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, l'onzième jour du mois d'août.



Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/EUROPE 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 911,

ici représentée par Mlle Nicole Schmidt-Troje, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 août 2006.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de UK HOLDCO 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115478, constituée par acte reçu de notaire Maître Henri Hellinckx en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1199 du 20 juin 2006 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Seule résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de UK HOLDCO 1, S.à r.I en BRE/TOGGLE, S.à r.I.

En conséquence l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/TOGGLE, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

J. Elvinger.

(105028.3/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

#### BRE/TOGGLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 115.478.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43823 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105030.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## LUX MEDIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. H. R. Luxemburg B 92.718.

\_

Heute, am 25. September 2006,

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft LUX MEDIA S.A. zu einer Versammlung, nämlich:

- a) LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren delegierten Verwalter, Herrn Paul Müller, Angestellter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Hausnummer 20.
  - b) Herrn Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.
  - c) Herrn Paul Müller, vorgenannt.

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft LUX MEDIA S.A. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

So beschlossen zu Diekirch am 25. September 2006.

LUCKY-INVEST HOLDING S.A. / E. Kisters / P. Müller

Unterschrift / - / -

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2006, réf. DSO-BU00176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103978.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.



## GIFT WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 98.484.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme GIFT WORLD S.A. à savoir:

- a) La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 93.495, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société GIFT WORLD S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

LUCKY-INVEST HOLDING S.A. / P. Müller / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l.

Signature / - / Signature

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103982.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

## FINASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 98.595.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme FINASSUR S.A. à savoir:

- a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société FINASSUR S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103979.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

## VICTOIRE ABEILLE REASSURANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 31.528.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VICTOIRE ABEILLE REASSU-RANCES, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.528, constituée suivant acte reçu le 31 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 28 du 23 janvier 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Nepper, Administrateur-Délégué, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II- II appert de la liste de présence que les cinq cent mille (500.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



#### Ordre du jour:

- 1.- Ajouter un paragraphe rédigé comme suit après le dernier paragraphe de l'article 19 des statuts: «Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes».
- 2.- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration de ne pas poursuivre les activités de la société et de demander le retrait d'agrément comme société de réassurances lorsque la société sera libre de tout engagement de réassurances, en vue de procéder ultérieurement à la liquidation ou à la dissolution de la société.
- 3.- Sur proposition du Conseil d'Administration, de proposer comme liquidateur de la société Monsieur Gérard Nepper sous réserve de l'approbation de sa nomination par le Commissariat aux Assurances.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe rédigé comme suit après le dernier paragraphe de l'article 19 des statuts: «Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes».

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de ne pas poursuivre les activités de la société et de demander le retrait d'agrément comme société de réassurances lorsque la société sera libre de tout engagement de réassurances, en vue de procéder ultérieurement à la liquidation ou à la dissolution de la société.

#### Troisième résolution

L'assemblée decide sur proposition du Conseil d'Administration, de proposer comme liquidateur de la société Monsieur Gérard Nepper, sous réserve de l'approbation de sa nomination par le Commissariat aux Assurances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Nepper, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

J. Elvinger.

(105097.2/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## VICTOIRE ABEILLE REASSURANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 31.528.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 35566 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105099.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## LES CEDRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.869.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

#### FLYAWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 73.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



#### INVERMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 87.011.

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVERMAR S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des société à Luxembourg sous le N° B 87.011, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 août 1994, publié au Mémorial C numéro 499 du 3 décembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1107 du 5 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Présentation du projet de fusion par absorption de la société INVERMAR S.A. par la société de droit espagnol MARFINA, S.L., avec siège social à E-Sabadell (Barcelone), 100, Paseo del Comercio, la fusion impliquant le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la société à absorber et la transmission en bloc de son patrimoine social à la Société absorbante, qui en fera l'acquisition par voie de succession universelle, se subrogeant dans les droits et obligations de la Société absorbée, laquelle disparaît en conséquence de la fusion.
- 2) Approbation du projet de fusion aux conditions prévues par le projet de fusion, et notamment à la condition de soumettre la fusion transfrontalière à la loi espagnole.
  - 3) Approbation des bilans de fusion.
- 4) Réalisation effective de la fusion sous la condition suspensive de la décision de fusionner prise par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante en Espagne.
- 5) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société INVERMAR S.A. pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 6) Nomination d'un mandataire pour transférer, en cas de réalisation de la condition suspensive, le patrimoine de la société absorbée à la société absorbante et répartir entre les actionnaires de la société absorbée les actions de la société absorbante.
  - 7) Divers.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
  - IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ces déclarations faites, il est procédé à l'ordre du jour.

#### Point 1er de l'ordre du jour:

L'assemblée prend connaissance du projet de fusion par absorption, du 26 juillet 2006, de la société INVERMAR S.A. par la société de droit espagnol MARFINA, S.L., avec siège social à E-Sabadell (Barcelone), 100, Paseo del Comercio, titulaire du Code d'Identification Fiscale N° B-59-372.755, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Barcelone au tome 20.407 des archives, 1er Inscription du folio numéro B 6.285, la fusion impliquant le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la société à absorber et la transmission en bloc de son patrimoine social à la Société absorbante, qui en fera l'acquisition par voie de succession universelle, se subrogeant dans les droits et obligations de la Société absorbée, laquelle disparaît en conséquence de la fusion.

A cet égard, le président expose:

- a) qu'il s'agit en l'occurrence d'une fusion transnationale, impliquant une société absorbante, société à responsabilité limitée de droit espagnol, et une société absorbée, société anonyme de droit luxembourgeois; que les dispositions légales luxembourgeoises relatives à la fusion (art. 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) ne sont applicables qu'en cas de fusion nationale entre sociétés anonymes; qu'en considération du fait que les actionnaires de la société à absorber sont de nationalité espagnole et sont également actionnaires de la société absorbante et que les parts sociales de la société absorbante constituent l'unique actif apparaissant sur le bilan de la société à absorber, il est proposé de soumettre la fusion envisagée à la loi espagnole, loi de la société absorbante,
- b) qu'un projet de fusion, relatant les motifs de la fusion, et en reprenant la procédure, a été établi par le conseil d'administration de la société absorbante et de la société absorbée en date du 26 juillet 2006; ce projet de fusion a été enregistré à Luxembourg le 4 août 2006, référence: LSO-BT01886,
  - c) que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1534 du 10 août 2006, page 73602,



- d) que le projet de fusion est conforme à la législation espagnole. Les termes et conditions les plus importants du projet de fusion, lesquels s'ajustent à la fusion ci approuvée, sont les suivants:
  - (i) Dénomination, siège social et inscription des sociétés intervenant dans la fusion au registre du commerce:
- La société MARFINA, S.L., dont le siège social est sis au numéro 100 du Paseo del Comercio, à Sabadell (Barcelone), est titulaire du Code d'Identification Fiscale numéro B-59-372.755. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Barcelone, au tome 20.407 des archives, 1<sup>er</sup> Inscription du folio numéro B 6.285.
- La société INVERMAR, S.A., dont le siège social est sis au Luxembourg, Val Sainte Croix, L-1371, 223 est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, au numéro B 87.011.
- (ii) Les opérations réalisées par INVERMAR, S.A. (société absorbée) seront considérées aux effets comptables et fiscaux de MARFINA, S.L. (société absorbante) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.
- (iii) Du fait qu'il n'y a pas de titulaires d'actions, de parts ou de droits de type spécial dans la société absorbée, distincts des actions ou parts; il ne sera pas attribué à la société absorbante des droits spéciaux de quelque genre que ce soit à ce sujet.
- (iv) La société absorbante n'attribue aucun avantage, de quelque genre que ce soit, en faveur des Administrateurs des sociétés intervenant dans la fusion. De même, la fusion ne requérant pas l'intervention de quelque expert indépendant que ce soit, il ne pourra lui être attribué aucun avantage au sein de la société absorbante.
- (v) Dans la mesure où les parts sociales de MARFINA, S.L. constituent l'unique actif apparaissant sur le bilan d'IN-VERMAR, S.A., l'augmentation du capital social de cette dernière n'est pas nécessaire ni, en conséquence, l'échange d'actions, en conformité avec la législation espagnole.
- (vi) Conformément à la législation espagnole et, en particulier, aux dispositions de l'article 96 en vigueur du Texte Refondu du régime fiscal des sociétés de capitaux (dénommé ci-après TRRFSC), approuvé par le Décret royal législatif 4/2004, du 5 mars, la présente fusion sera soumise au régime spécifique aux opérations de fusion (définies par l'article 83.1 du TRRFSC) prévu par le Chapitre VIII du titre VII et la Deuxième disposition additionnelle du TRRFSC. Les communications d'informations aux Autorités fiscales nécessaires qui en résultent, seront effectuées dans les délais et selon la forme établis par les dispositions en vigueur du TRRFSC et la législation pour son développement,
- e) en relation avec ce qui est établi par l'article 5, alinéas d) et j), de la Directive 2005/56/CE, du 26 octobre 2005, il est expressément indiqué qu'INVERMAR, S.A. a pour seul actif et comme unique activité la détention de parts sociales de MARFINA, S.L. et, en conséquent, ne compte avec aucun employé, la gestion de la société correspondant à des assesseurs externes. En conséquent, la fusion projetée ne peut affecter en aucune manière les employés de la société absorbée.
  - f) que la présente fusion est faite en référence à la directive 10/434/CEE du Conseil du 23 juillet 1990.

## Point 2 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance du projet de fusion et l'approuve aux conditions y prévues. Elle approuve expressément la soumission de la fusion transnationale à la loi espagnole et l'attribution des cent onze mille et cinquante-quatre (111.054) parts sociales de MARFINA S.L., société absorbante, détenues par INVERMAR S.A., la société absorbée, aux actionnaires de INVERMAR S.A. proportionnellement à leur participation dans le capital de cette dernière:

- a) A M. Miquel Marti Carceller, majeur, d'état civil marié, de nationalité espagnole, dont le domicile professionnel se situe au numéro 100 du Paseo del Comercio, à Sabadell (Barcelone) et titulaire de la CNI espagnole numéro 38.913.841-A, qui détient 114.970 actions de la société INVERMAR, S.A., sont attribuées 111.025 parts sociales de MARFINA, S.L., représentant 27,316% du capital social.
- b) A Mme Maria Rosa Escursell Talló, majeure, d'état civil mariée dont le domicile professionnel se situe au numéro 100 du Paseo del Comercio, à Sabadell (Barcelone) et titulaire de la CNI espagnole numéro 38.913.840-W, qui détient 10 actions de INVERMAR, S.A., sont attribuées 9 parts sociales de MARFINA, S.L., représentant 0,0022% du capital social.
- c) A M. Miquel Marti Escursell, majeur, d'état civil marié, de nationalité espagnole, dont le domicile professionnel se situe au numéro 100 du Paseo del Comercio, à Sabadell (Barcelone) et titulaire de la CNI espagnole numéro 39.022.054-R, qui détient 10 actions de la société INVERMAR, S.A., sont attribuées 10 parts sociales de MARFINA, S.L., représentant 0,0025% du capital social.
- d) A M. Josep Maria Marti Escursell, majeur, d'état civil marié, de nationalité espagnole, dont le domicile professionnel se situe au numéro 100 du Paseo del Comercio, à Sabadell (Barcelone) et titulaire de la CNI espagnole numéro 33.870.777-B, qui détient 10 actions de la société INVERMAR, S.A., sont attribuées 10 parts sociales de MARFINA, S.L., représentant 0,0025% du capital social.

#### Point 3 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance des bilans de fusion des sociétés participant à la fusion, datés du 30 juin 2006.

Elle décide de les approuver.

#### Point 4 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale des actionnaires décide de fusionner avec la société absorbante, la société MARFINA S.L., aux conditions énoncées dans le projet de fusion.

Elle décide en outre de soumettre la réalisation effective de cette fusion à la condition suspensive de l'approbation de la fusion aux conditions énoncées dans le projet de fusion par les associés de la société MARFINA S.L.

#### 100626



#### Point 5 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### Point 6 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner mandat, avec faculté de substitution, à M. Miquel Marti Escursell, majeur, d'état civil marié, de nationalité espagnole, dont le domicile professionnel se situe au numéro 100 du Paseo del Comercio, à Sabadell (Barcelone) et titulaire de la CNI espagnole numéro 39.022.054-R, aux fins de, en cas de réalisation de la condition suspensive dont question au point 4 de l'ordre du jour, transférer le patrimoine social de la société absorbée à la société absorbante, répartir entre les actionnaires de la société absorbée les actions de la société absorbante, et faire constater au Luxembourg la réalisation de la condition suspensive et donc la réalisation effective de la fusion.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: C. Faber. K. Reuter. D. Kirsch. J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 59, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

J.-P. Hencks.

(106093.2/216/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

#### M.V.H., S.a r.l., MENUISERIE VICTOR HUGO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 90, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 119.769.

### **STATUTS**

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A comparu:

Monsieur Patrick Aknouche, menuisier, né le 21 novembre 1961 à Creil (France), demeurant à F-08200 Sedan, 23, avenue du Général Marguerite (France),

ici représenté par Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

## Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de MENUISERIE VICTOR HUGO, S.à r.l., en abrégé M.V.H., S.à r.l.
  - Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de menuiserie et d'ébénisterie.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## Titre II.- Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Patrick Aknouche, menuisier, né le 21 novembre 1961 à Creil (France), demeurant à F-08200 Sedan, 23, avenue du Général Marguerite (France).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.



Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### Titre III.- Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

## Souscription - Libération

Toutes les cent (100) parts sociales de la nouvelle société souscrites par l'associé unique Monsieur Patrick Aknouche, préqualifié, ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

## Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1750 Luxembourg, 90, avenue Victor Hugo.



- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:
- Monsieur Patrick Aknouche, menuisier, né le 21 novembre 1961 à Creil (France), demeurant à F-08200 Sedan, 23, avenue du Général Marguerite (France).
  - 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le représentant du comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le représentant du comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2006, vol. 537, fol. 92, case 3. - Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2006.

J. Seckler.

(106075.3/231/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

## NICKELS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1336 Luxembourg, 17, rue des Cigales. R. C. Luxembourg E 3.214.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Joseph Nickels, retraité, né à Luxembourg, le 26 septembre 1928, et son épouse
- 2. Madame Lina Lise dite Lydia Jones, retraitée, née à Luxembourg, le 1er janvier 1935,

demeurant ensemble à L-1336 Luxembourg, 17, rue des Cigales.

- 3. Madame Marianne Nickels, femme au foyer, née à Luxembourg, le 18 décembre 1961, épouse de Monsieur John Conrardy, demeurant à L-2155 Luxembourg-Gasperich, 163, Mühlenweg.
- 4. Madame Christiane Nickels, indépendante, née à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1963, épouse de Monsieur Thierry Bohnert, demeurant à L-1923 Luxembourg-Kirchberg, 23, rue de la Lavende.
- 5. Monsieur Henri Nickels, employé privé, né à Luxembourg, le 26 septembre 1967, époux de Madame Florence Leider, demeurant à L-6858 Muenschecker, 3, op de Groestaen;

lesquels comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils entendent constituer entre eux:

#### Titre Ier.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

- Art. 1er. Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière familiale sous la dénomination NICKELS S.C.I.
- Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles, et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.
  - Art. 3. La société est constituée pour une durée de vingt (20) années.
  - Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

## Titre II.- Capital social, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trois millions neuf cent trente mille euros (3.930.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) parts de trois cent quatre-vingt-treize euros (393,- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

- **Art. 6.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.
- **Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.
- Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.



Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

#### Art. 9.

- A) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- B) Les parts sont incessibles à des tiers, ni par vente, ni par donation, sauf l'accord de tous les associés.

#### Art. 10.

a) L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales à un autre associé doit en informer le gérant, soit par lettre recommandée, soit par toute voie écrite dont la preuve peut être apportée sans difficulté, en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est projetée, les noms, prénoms, professions et domiciles du/des cessionnaire(s) proposé(s), ainsi que le prix de cession.

Les autres associés, dûment informés par le gérant, auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés, le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroissant celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions de l'alinéa précédant, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

b) En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès d'un des associés. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légataires de l'associé décédé.

#### Titre III.- Assemblée générale des associés, Administration

Art. 12. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines. La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

**Art. 13.** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé dispose d'une voix dans le cadre de l'assemblée générale, quelle que soit sa participation dans le capital social, et ceci tant que demeureront comme seuls associés les associés fondateurs.

Néanmoins, s'il intervient une modification parmi les associés-fondateurs, chaque associé disposera alors d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

Art. 14. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix.

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix présentes.

Art. 15. La société est gérée et administrée par un gérant.

Le gérant pourra se substituer dans ses pouvoirs toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant, respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du gérant, mais dans cette hypothèse, dans les limites de la substitution.

Dans le cadre de l'assemblée générale constitutive, l'assemblée générale décrira clairement la mission et les pouvoirs du gérant.

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.



- Art. 17. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.
  - Art. 18. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
  - Art. 19. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, avant le terme convenu, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application par tout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

#### Souscription et libération du capital

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent dix mille parts (10.000 parts) comme suit:

- Monsieur Joseph Nickels, préqualifié, quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq parts	4.985
- Madame Lina Lise Jones, préqualifiée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq parts	4.985
- Madame Marianne Nickels, préqualifiée, dix parts	10
- Madame Christiane Nickels, préqualifiée, dix parts	10
- Monsieur Henri Nickels, préqualifié, dix parts	10
Total: nombre total de parts sociales: dix mille parts	10.000

Le capital social d'un montant total de trois millions neuf cent trente mille euros (3.930.000,- EUR) a été apporté comme suit:

A.- Par apport en numéraire:

Les époux Joseph Nickels - Lina Jones, prénommés, déclarent apporter en société les immeubles suivants:

I.- La pleine propriété de deux maisons de rapport, avec toutes leurs appartenances et dépendances sises à Luxembourg, 13 et 15, rue des Cigales, et la nue-propriété de la maison d'habitation avec toutes leurs appartenances et dépendances sis à Luxembourg, 17, rue des Cigales, inscrites au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section EC de Weimerskirch:

Numéro 801/1993, lieu-dit «rue des Cigales», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6,20 ares.

Cet apport est évalué par les époux à un montant total de sept cent soixante-sept mille six cent

II.- Les maisons de rapport, avec toutes leurs appartenances et dépendances sises aux numéros 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 et 33, rue des Cigales à Luxembourg, inscrites au Cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section EC de Weimerskirch:

Numéro 800/4891, lieu-dit «rue des Cigales», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 25,70 ares.

Cet apport est évalué par les époux à un montant total d'un million neuf cent soixante-dix-neuf mille

III.- Des terrains sis à Luxembourg, rue des Cigales, inscrites au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section EC de Weimerskirch:

Numéro 802/1994, lieu-dit «rue des Cigales», jardin, contenant 47,20 ares.

Cet apport est évalué par les époux à un montant total d'un million cent quatre-vingt mille euros . 1.180.000,- EUR

#### Déclaration

Considérant le degré de parenté entre les comparants (le comparant sub 1. étant l'époux de la comparante sub 2. et les comparants sub 1. et 2. étant les parents des comparants sub 3., 4. et 5.), la présente est à considérée comme société civile immobilière familiale suivant les dispositions de la loi du 29 décembre 1971.

#### Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à 26.000,- EUR.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés présents, représentant l'intégralité du capital social, se considérant toutes comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un, à savoir:

Monsieur Henri Nickels, préqualifié, nommé pour une durée de six ans.

- L'adresse du le siège de la société est fixée à L-1336 Luxembourg, 17, rue des Cigales.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: J. Nickels, L. Jones, M. Nickels, Ch. Nickels, H. Nickels, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 924A, fol. 22, case 12. – Reçu 19.650 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 septembre 2006.

P. Decker.

(106077.3/206/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

## HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 103.170.

In the year two thousand six, the seventeenth day of August.

Before Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.170 (the Company). The Company has been incorporated on September 27, 2004, pursuant to a deed of the Maître Alphonse Lentz, Notary in Remich, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1216, dated November 2004, 26.

There appeared Mikhail Dmitrievich Prokhorov, born in Moscow on May 3rd, 1965, Company Director, residing at 12, Kibalchicha Street, apt 99, Northern-Eastern Administrative District OVD of Alexeevsky district, Moscow, Russian Federation (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Laurélia Steinmetz, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 15, 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,100,000 (three million one hundred thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each to EUR 3,112,500 (three million one hundred and twelve thousand and five hundred Euro), by way of the issue of 31,000 (thirty-one thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.
  - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.
- 3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.
- 4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of TMF (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.
  - 6. Miscellaneous.
  - III. That the Meeting has taken the following resolutions:

## First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 3,100,000 (three million one hundred thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each to EUR 3,112,500 (three million one hundred and twelve thousand and five hundred Euro), by way of the issue of 31,000 (thirty-one thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

## Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Mikhail Dmitrievich Prokhorov, prenamed, hereby represented by Ms Laurélia Steinmetz, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 15, 2006, declares that he subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 3,100,000 (three million one hundred thousand Euro) and he fully pays it up by a contribution in kind consisting of 1,000 (one thousand) shares (the Shares) he holds in the share capital of AMITJUGOFEM AB, a company incorporated under the laws of the Sweden, with registered office set at Box 7475, 103 92 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Registrar under number 556702-4442, (AMITJUGOFEM), with



a share capital of SEK 100,000 (one hundred thousand Swedish Kröne), divided into 1,000 (one thousand) shares, such Shares having no nominal value and an aggregate accounting value in an amount corresponding to the Euro equivalent of approximately EUR 36,399,823 (thirty-six million three hundred ninety-nine thousand and eight hundred twenty-three Euro), i.e. SEK 335,260,572, using the exchange rate between Euro and SEK of August 15, 2006 (9.2105), representing 100% (one hundred percent) of the shares held by Mikhail Dmitrievich Prokhorov in the share capital of AM-ITIUGOFEM.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of EUR 36,399,823 (thirty-six million three hundred ninety-nine thousands and eight hundred twenty-three Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 3,100,000 (three million one hundred thousands Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an aggregate amount of EUR 33,299,823 (thirty-three million two hundred ninety-nine thousands and eight hundred twenty-three Euro) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated August 16, 2006, issued by the management of AMITJUGOFEM that:

- 1. Mr Mikhail Dmitrievich Prokhorov is the owner of the Shares, representing 100% (one hundred percent) of the shares held by Mikhail Dmitrievich Prokhorovin the share capital of AMITJUGOFEM.
  - 2. The Shares are fully paid-up.
  - 3. Mr Mikhail Dmitrievich Prokhorov is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
- 4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
- 5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
  - 6. According to applicable law and the Articles of Association of AMITJUGOFEM, the Shares are freely transferable.
- 7. All formalities required in Sweden subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- 8. On August 15, 2006, the Shares to be contributed to the Company are worth an amount corresponding to the Euro equivalent of approximately SEK 335,260,572, i.e. EUR 36,399,823 (thirty-six million three hundred ninety-nine thousand and eight hundred twenty-three Euro) using the exchange rate between Euro and SEK of August 15, 2006 (9.2105).»

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Mikhail Dmitrievich Prokhorov	. 31,125 shares
Total	. 31,125 shares

#### Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«5. The capital of the Company is set at EUR 3,112,500 (three million one hundred and twelve thousand and five hundred Euro), represented by 31,125 (thirty-one thousand one hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

## Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of TMF (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### Capital tax duty exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the share capital of AMITJUGOFEM, a company incorporated under the laws of Sweden, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 17 août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.170 (la Société). La Société a été constituée le 27 septembre 2004 par acte de Maître Alphonse Lentz de résidence à Remich, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1216 du 26 novembre 2004.

#### A comparu:

Monsieur Mikhail Dmitrievich Prokhorov, né à Moscou le 3 mai 1965, Directeur de société, demeurant au 12, Kibalchicha Street, apt 99, Northern-Eastern Administrative District OVD of Alexeevsky district, Moscow, Russian Federation (l'Associé Unique),

ici représenté par Maître Laurélia Steinmetz, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 août 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale EUR 100 (cent euros) à EUR 3.112.500 (trois millions cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 31.000 (trente et un mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.
  - 2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.
- 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de TMF (LUXEMBOURG) S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.
  - 4. Divers
  - III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale EUR 100 (cent euros) à EUR 3.112.500 (trois millions cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 31.000 (trente et un mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

#### Souscription - Paiement

Mikhail Dmitrievich Prokhorov, prénommé, ici représenté par Maître Laurélia Steinmetz, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 août 2006, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros) et de la payer par un apport en nature se composant de 1.000 (mille) actions (les Actions), qu'elle détient dans le capital de AMITJUGOFEM AB, une société constituée selon les lois de Suède, ayant son siège social Box 7475, 103 92 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Registrar under number 556702-4442, (AMITJUGOFEM), ayant un capital social de SEK 100.000 (cent mille couronnes suédoises), divisé en 1.000 (mille) actions, de telles Actions n'ayant pas de valeur nominale et ayant une valeur comptable totale d'un montant correspondant à l'équivalent euros d'environ EUR 36.399.823 (trente-six millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-trois euros), i.e. SEK 335.260.572 (trois cent trente-cinq millions deux cent soixante mille cinq cent soixante-douze couronnes suédoises), en utilisant le taux de change entre l'euro et la couronne suédoise du 15 août 2006 (9,2105), ce qui représente 100% (cent pour cent) des actions détenues par Mikhail Dmitrievich Prokhorov dans le capital social de AMITJUGOFEM.

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de EUR 36.399.823 (trente-six millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-trois euros) sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société; et
- (ii) un montant de EUR 33.299.823 (trente-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-trois euros) sera affecté au compte réserve prime d'émission de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat du 12 janvier 2006, émis par la direction de AMITJUGOFEM que:

- 1. M. Mikhail Dmitrievich Prokhorov. est le propriétaire des Actions, représentant 100% (cent pour cent) des actions détenues par M. Mikhail Dmitrievich Prokhorov dans le capital social total de AMITJUGOFEM.
  - 2. Les Actions sont entièrement libérées.
  - 3. M. Mikhail Dmitrievich Prokhorov n'a droit qu'aux Actions et possède le droit d'en disposer.
- 4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.



- 5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.
  - 6. Conformément au droit suédois et aux Statuts de AMITJUGOFEM, les Actions sont librement cessibles.
- 7. Toutes les formalités requises en Suède consécutives à l'apport en nature des Actions seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.
- 8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est évaluée au moins à l'équivalent en euro EUR 36.399.823 (trente-six millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-trois euros), i.e. SEK 335.260.572 (trois cent trente-cinq millions deux cent soixante mille cinq cent soixante-douze couronnes suédoises), en utilisant le taux de change entre l'euro et la couronne suédoise du 15 août 2006 (9,2105)».

Les dits certificat et bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.112.500 (trois millions cent douze mille cinq cents euros), représenté par 31.125 (trente et un mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune »

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de TMF (LUXEMBOURG) S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### Exonération du droit d'apport

Dans la mesure où par cet apport en nature la Société acquiert 100% du capital social de AMITJUGOFEM, une société constituée selon les lois de Suède, état membre de l'Union européenne, la Société s'en réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à 3.500 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Steinmetz, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 août 2006, vol. 320, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 septembre 2006.

A. Holtz.

(106120.3/2724/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

#### HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 103.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 septembre 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(106121.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.



#### SachsenLux S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 119.703.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the fifteenth of September. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1. STICHTING SachsenLux, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, in the process of being registered with the trade and companies register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, duly represented by TRUST INTERNATIONAL MANAGEMENT (T.I.M.) BV having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, (Shareholder 1);

here represented by T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, itself represented by Ronald Chamielec and Fabrice Geimer, both having their professional address at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

By virtue of a proxy established on September 13, 2006. and

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, duly represented by Ronald Chamielec and Fabrice Geimer, both having their professional address at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A, (Shareholder 2).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

- Art. 1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of SachsenLux S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).
- **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may



lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 60,000.- (sixty thousand euros) consisting of 120 (one hundred and twenty) shares in registered form with a par value of EUR 500.- (five hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

- **Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- **Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).
- Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday in June of each year at 11.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Management. The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.



The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all director at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any directors of the Company.

- Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.
- **Art. 15. Segregation of assets.** If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.
- **Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a share-holder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of two directors or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.
- **Art. 18. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.



Any director or officer of the Company who serves as directors, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

- **Art. 19. External Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.
- Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.
- Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

- **Art. 22. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 23. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.
- **Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

#### Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2007.

The first Annual General Meeting of the shareholders of the Company will be held in 2008.

## Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 120 (one hundred twenty) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	<b>Payments</b>
		(EUR)
1. Shareholder 1, prenamed:	119	59,500
2. Shareholder 2, prenamed:	1	500
	120	60,000

All these shares have been paid up by the shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 60,000.- (sixty thousand euros) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 6,000.-.

#### Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
- 2. that there be appointed as members of the board of directors of the Company:



- a. Van der Molen Jan Doeke Thijs («Doeke»), having its private address at 8, Um Charly, L-1670 Senningerberg, Luxembourg;
- b. Van de Sanden Joannes Christianus Lamberthus («Hans»), having its private address at 6, rue de Holzem, L-4974 Dippach, Luxembourg; and
  - c. Kimmels Robert, having its private address at 44, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg, Luxembourg.
- 3. that the terms of office of the members of the board will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012; and
- 4. that the address of the registered office of the Company is at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. STICHTING SachsenLux, fondation (stichting) régie par le droit des Pays-Bas, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, ici dûment représentée par TRUST INTERNATIONAL MANAGEMENT (T.I.M.) BV, dont le siège social est à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas (Actionnaire 1);

ici représentée par T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, elle-même représentée par Ronald Chamielec et Fabrice Geimer, tous les deux ayant leur adresse professionnel au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 septembre 2006.

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B.37.974, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ici dûment représentée par Ronald Chamielec et Fabrice Geimer, tous les deux ayant leur adresse professionnel au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A, (Actionnaire 2).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

- Art. 1er. Forme Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de SachsenLux S.A. (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).
- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des



sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés pas la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille euros) représenté par 120 (cent vingt) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

- Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.
- Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.
- Art. 9. Assemblée des Actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi de juin de chaque année à 11:30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Administration de la Société. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ciaprès, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration

Art. 15. Séparation des biens. Si, à toute date où paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements



reçus en relation avec de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, l'opération et la liquidation de ce compartiment.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

- Art. 19. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.
- **Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

- Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915
- Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation 2004.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue en 2008.

#### 100643



#### Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 120 (cent-vingt) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions	Paiements
		(EUR)
1. Actionnaire 1, prénommé:	119	59.500,-
2. Actionnaire 2, prénommé:	1	500,-
	120	60.000,-

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

## Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 6.000,-.

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);
- 2. sont nommés administrateurs de la Société:
- a. Van der Molen Jan Doeke Thijs («Doeke»), résidant au 8, Um Charly, L-1670 Senningerberg, Luxembourg;
- b. Van de Sanden Joannes Christianus Lamberthus («Hans»), résidant au 6, rue de Holzem, L-4974 Dippach, Luxembourg; et
  - c. Kimmels Robert, résidant au 44, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg, Luxembourg;
- 3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012; et
  - 4. le siège social de la société est fixé à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Chamielec, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 22, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(105109.3/242/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## SCANIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, Zone d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 82.907.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung vom 6. März 2006 hat folgenden Beschlusse gefasst:

1. ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Parc d'Activité Syrdall 7, L-5365 Munsbach wird zum Abschlussprüfer fur den Jahresabschluss 2006 bestellt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 20. September 2006.

Für die Richtigkeit der Angaben

**MAZARS** 

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103391.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.



## ANDERSON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 95.798.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme ANDERSON INVEST S.A. à savoir:

- a) Monsieur Edmund Kisters, employé privé demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait, 3.
- b) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, insrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société ANDERSON IN-VEST S.A. de L-9227 Diekirch, 50 Esplanade à L-9227 Diekirch, 48 Esplanade.

E. Kisters / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

- / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2006, réf. DSO-BU00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103973.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

#### COGESOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 98.607.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme COGESOR S.A. à savoir:

- a) Monsieur Philippe Moncousin, ingénieur-conseil, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23, le Campagnette.
- b) Monsieur Guy Muller, maître en sciences économiques, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix.
- c) Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société COGESOR S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

Ph. Moncousin, G. Muller, P. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2006, réf. DSO-BU00175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103975.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

## ERKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxemburg, 84, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 109.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06112, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour la gérance

Signature

(104236.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## IAI 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 100.927.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06699, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(104250.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



## GALERIE LEA GREDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck. R. C. Luxembourg B 62.461.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Léa Hippert, commerçante, épouse de Monsieur René Gredt, demeurant à L-8151 Bridel, 29, rue de Schoenfels.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée GALERIE LEA GREDT, S.à r.l., avec siège social à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 235 du 10 avril 1998, modifiée suivant résolution prises lors d'une réunion des associés tenue en date du 5 juin 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, numéro 74 du 15 janvier 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.461.

II.- Le capital social est de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 24.790,-) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-dix cents (EUR 247,90) chacune, toutes intégralement libérées et appartenant à l'associée unique, Madame Léa Hippert, prénommée.

III.- La Société n'ayant plus d'activité, l'associée unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat. L'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associée unique se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes.

L'associée unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

L'associée unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

- IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
- V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante unique de la Société est accordée à Madame Léa Hippert, prénommée.
- VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse de l'associée unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Hippert, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 septembre 2006.

T. Metzler.

(105128.3/222/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

# RIBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer. R. C. Luxembourg B 117.516.

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RIBS, S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée se compose de son unique associé, à savoir:

Monsieur Patrick Cousin, publicitaire indépendant, demeurant à B-6900 Aye, 20, rue Devant le Bois,

Ici représenté par Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ceci exposé, le comparant prémentionné, a requis le notaire d'exposer ce qui suit:



#### Exposé préliminaire

Suivant convention de cession de parts sociales sous seing privé, conclue en date du 30 août 2006, Monsieur Marc Cousin, demeurant à B-4140 Sprimont, 24, rue de l'Entente, a cédé à Monsieur Patrick Cousin, prénommé, une (1) part sociale dans la société RIBS, S.à r.l., prédésignée, pour le prix de cent euros (100,- EUR).

Ladite convention de cession de parts sociales, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ceci exposé, le comparant prémentionné a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée.

#### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes ces parts sociales sont détenues par Monsieur Patrick Cousin, publicitaire indépendant, demeurant à B-6900 Aye, 20, rue Devant le Bois.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) qui sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le gérant est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le gérant.»

Ensuite Monsieur Patrick Cousin, prénommé, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité de gérant de ladite société RIBS, S.à r.l. déclare accepter au nom et pour compte de la société, la convention de cession de parts sociales dressée sous seing privé en date du 30 août 2006, et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Louarn, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2006, vol. 438, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(105217.3/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

#### RIBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer. R. C. Luxembourg B 117.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(105218.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## SERBELONI N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 114.343.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06704, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(104255.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



## N & T TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth. R. C. Luxembourg B 109.803.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1. Madame Mireille Templier, épouse Nawrocki, entrepreneur de transport, demeurant à F-13127 Vitrolles (France), 7, Chemin des Vignes;
  - 2. Monsieur Ulrich Pierre Nawrocki, étudiant, demeurant à F-13127 Vitrolles (France), 7, chemin des Vignes.

Tous deux ici représentés par Monsieur Henri Deltgen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée N & T TRANSPORTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.803, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1391 du 15 décembre 2005.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée N & T TRANSPORTS, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.
  - III.- Que d'un commun accord les associés ont décidé la dissolution de la société avec effet immédiat.
  - IV.- Que la liquidation de la société a été faite aux droits des parties.
- V.- Que les dettes connues ont été payées et en outre que les associés prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.
  - VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Deltgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er septembre 2006.

J. Elvinger.

(105226.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## **VALUM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 98.965.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Nour-Eddine Nijar, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg; «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jacques Ohnouna, chirurgien-dentiste, demeurant à F-67000 Strasbourg, 26, avenue Schutzenberger;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme VALUM INVEST S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98.965, a été constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 316 du 19 mars 2004.
- II.- Que le capital social de la société anonyme VALUM INVEST S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,, représentés par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix) chacune, chacune intégralement libérée.



- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VALUM INVEST S.A.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare qu'il agit tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en sa qualité de l'actionnaire unique de cette même société, et que son mandant déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de la société a été réglé ou provisionné, et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant encore exister à la charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
  - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N.-E. Nijar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger.

(105231.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

#### ABP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs. R. C. Luxembourg B 108.381.

## DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu

Monsieur Philippe Grava, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-4052 Chaudfontaine (Belgique), 168/A, rue de Louveigné.

ici représenté par Monsieur Philippe Leerschool, expert-comptable, demeurant professionnellement à Liège (Belgique),

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Beaufays (Belgique), le 5 septembre 2006.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme ABP S.A. établie et ayant son siège à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.381, a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de DAUPHIN THREE suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 21 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 326 du 26 juin 1997,

modifiée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 700 du 21 septembre 1999,

Que le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société ABP S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation

Que par la présente, le comparant, bénéficiaire économique, en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société ABP S.A., avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'il déclare encore que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et que le passif connu de la société a été payé ou provisionné et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.



Frais

Le montant des frais incombant à la comparante en raison des présentes est estimé à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leerschool, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 28 septembre 2006.

M. Decker.

(105237.3/241/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## **RONDO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.436.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme RONDO INVEST S.A. à savoir:

- a) La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 93.495, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, insrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société RONDO INVEST S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

- P. Müller / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / LUCKY-INVEST HOLDING S.A.
- / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103966.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

## KITTY MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3415 Dudelange, 11, rue Gaston Barbanson.

R. C. Luxembourg B 56.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour la gérance

Signature

(104238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 104.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06718, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(104253.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.



# LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 93.207.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme LEIKA-INVEST HOLDING S.A. à savoir:

- a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
  - c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société LEIKA-INVEST HOLDING S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006

EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / START 56, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2006, réf. DSO-BU00182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103969.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

## **CENTAUREE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 73.204.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06697, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104248.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## WPH DALLION I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 108.613.

In the year two thousand and six, on the 22th day of the month of September.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WALTON PRAGUE HOTEL INVESTORS IV, L.L.C., a limited liability company established and organised under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3948715,

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 20th day of the month of September 2006.

- I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of WPH DALLION I, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) of 15 June 2005, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 108.613 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have never been amended.
- III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda:

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.
- 2. To issue three hundred seventy-five (375) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.



- 3. To accept the subscription of three hundred seventy-five (375) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by WALTON PRAGUE HOTEL INVESTORS IV, L.L.C., prenamed (the «Subscriber») by a contribution in cash.
- 4. To allocate three hundred seventy-five (375) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.
- 5. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.
  - 6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

#### Second resolution

The sole shareholder resolves to issue three hundred seventy-five (375) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

#### Subscription / Payment

Thereupon, now appears Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, prenamed, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 20th day of the month of September 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to three hundred seventy-five (375) new shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«Art. 5. The share capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

WALTON PRAGUE HOTEL INVESTORS IV, L.L.C., une société établie et organisée sous les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3948715,

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 20 septembre 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.



II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de WPH DALLION I, S.à r.I., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 juin 2005, enregistrée auprès du Registre et du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.613 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 2. Emission de trois cent soixante quinze (375) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt cinq (125) parts sociales à cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3. Acceptation de la souscription de trois cent soixante quinze (375) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par WALTON PRAGUE HOTEL INVESTORS IV, L.L.C., susmentionné, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), par un apport en numéraire.
- 4. Attribution de cent soixante quinze (375) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.
- 5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4.
  - 6. Divers.
  - a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre trois cent soixante quinze (375) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt cinq (125) parts sociales à cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

## Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu Hida Ozveren, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 20 septembre 2006.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à trois cent soixante quinze (375) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

Le comparant déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

## Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

## Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ozveren, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 25 septembre 2006, vol. 920, fol. 79, case 11. – Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2006.

B. Moutrier.

(105317.3/272/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

#### WPH DALLION I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2006.

B. Moutrier.

(105320.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

## TJV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 117.814.

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Mario Abrantes Cardoso, mécanicien, né à Luxembourg le 28 juin 1973, demeurant à L-8313 Mamer, 27, rue Baumbusch,

détenteur de trente-quatre (34) parts sociales.

2.- Monsieur Jorge Manuel de Barros Machado, magasinier, né à Luxembourg le 20 mai 1977, demeurant à L-4995 Schouweiler, 52, rue de Bascharage,

détenteur de trente-quatre (34) parts sociales.

3.- Monsieur Jose Luis dos Santos Cardoso, sans profession, né à Gouveia (Portugal) le 13 octobre 1956, demeurant à L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-Rue,

détenteur de trente-deux (32) parts sociales,

ce dernier étant ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Antonio Mario Abrantes Cardoso, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 septembre 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée TJV, S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 38, rue de la Semois, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 117.814, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1716 du 14 septembre 2006, requièrent le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-2533 Luxembourg, 38, rue de la Semois, à L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Mamer; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Abrantes Cardoso, M. de Barros Machado, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 septembre 2006, vol. 435, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 septembre 2006.

A. Weber.

(105242.3/236/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.



## TJV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 117.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(105244.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

# HANUMAN ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GOLDFINGER, S.à r.l.).

Registerd office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 116.985.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of September,

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Sunit Mehrotra, manager, residing in Flat 2, 61, Kensington Garden Square, London W2, United Kingdom, here represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques»,

with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of GOLDFINGER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 116.985, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 19th day of May 2006, published on the 9th day of August 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1524.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

#### Resolution

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from GODLFINGER, S.à.r.l. into HANU-MAN ENTERPRISES, S.à.r.l. and to amend article first of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

«There exists HANUMAN ENTERPRISES, S.à r.l. a limited liability company governed by these articles and by the relevant legislation.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Monsieur Sunit Mehrotra, gérant, demeurant à Flat 2, 61, Kensington Garden Square, Londres W2, Royaume-Uni, ici représenté par M. Guy Hornick, maître en sciences économiques,

avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée GOLDFINGER, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 116.985, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1524 du 9 août 2006.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

## Résolutions

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de GOLDFINGER, S.à.r.l. en HANUMAN ENTERPRISES, S.à.r.l. et de modifier l'article 1er des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HANUMAN ENTERPRISES, S.à r. l., régie par les présents statuts et par les dispositions légales.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Hornick, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109831.3/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

# HANUMAN ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GOLDFINGER, S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 116.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109832.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

## SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 58.530.

L'an deux mille six, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE MONTAIGU S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58530, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 10 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 340 du 1er juillet 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 7 mars 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 580 du 13 avril 2002,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Audrey Dumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### 100656



#### Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43298.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euro, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dumont, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2006, vol. 537, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2006.

J. Seckler.

(105247.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

# FANGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 68.072.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06722, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104252.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

## KOLISSANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 83.323.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06708, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104254.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck